

REGLEMENT JEU-CONCOURS

1. Identité de l'Organisateur

La Société par Actions Simplifiée ZBK CONSEIL, au capital de 1.000 euros, dont le siège est situé au 261 rue Camille Desmoulins 59185 PROVIN, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le numéro 921 620 605,

En partenariat avec la marque « HOMME ET GARS »

Désigné ci-après « l'organisateur »,

Organise du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024 inclus (sous réserve des dispositions du 5.) un jeu-concours selon les modalités décrites dans le présent règlement,

Désigné ci-après « le jeu ».

Le règlement du présent jeu-concours est déposé auprès d'un Commissaire de justice exerçant au sein de l'étude ACTE & OSE HUISSIERS, située au 184 rue du vieux Château à CARVIN (62220).

Le lien vers le site internet de l'organisateur est le suivant :

hommeetgars.fr

Les demandes relatives au jeu-concours peuvent être adressées à l'adresse postale suivante : 184 rue du vieux Château 62220 CARVIN.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité,

Désigné ci-après, « le Règlement ».

2. Le lot

a. Description du lot

Chaque participant au présent jeu-concours a la possibilité de remporter le lot suivant :

- Une montre OMEGA Seamaster édition spéciale Paris 2024 d'une valeur de 9 100 euros TTC.

Description :

Boitier : Acier

Diamètre du boitier : 42 mm

Etanchéité : 30 bars (300 mètres/1000 pieds)

Verre : Verre saphir bombé résistant aux rayures, traité antireflet double face

Référence : 522.21.42.20.04.001

Réserve de marche : 55 heures

Calibre : Omega 8800

La valeur du lot est celle estimée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet de toute contestation.

b. Remise du lot

La remise du lot se fera par voie de remise en main propre après l'annonce du gagnant sur le site internet de l'entreprise ainsi que sur la page Instagram de la marque HOMME & GARS.

Les frais liés à la remise du lot seront entièrement pris en charge par l'organisateur.

Le gagnant du présent jeu-concours s'engage à accepter le lot tel que désigné ci-dessus, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaldra à un refus définitif de ce dernier.

L'organisateur se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, ou lié à des circonstances imprévisibles, de remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalent. Le gagnant devra être tenu informé de ces éventuels changements.

3. Modalités de participation

a. Conditions de participation

Le présent jeu-concours est ouvert à tout individu majeur (+18 ans) sans restriction, à l'exclusion :

- Des membres de la direction et du personnel de l'entreprise organisatrice,
- Des conjoints et membres de la famille de la direction et du personnel de l'entreprise organisatrice.

Il sera possible de participer à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 30 juin 2024 inclus (sous réserve des dispositions du 5.), soit pour une durée de six mois.

b. Règles du jeu et frais de participation

Les modalités de participations sont les suivantes :

Le 1^{er} janvier 2024, 2024 T-shirts seront mis en vente sur le site internet de l'organisateur, au prix unitaire de 49,90 euros TTC. Chaque T-shirt sera numéroté de 1 à 2024, parmi lesquels se trouvera un numéro gagnant.

La participation est conditionnée par l'achat d'au moins un T-shirt numéroté. Le numéro du T-shirt ne pourra être choisi par le participant. Tout participant peut multiplier ses chances en achetant le nombre de T-shirt de son choix.

Tout participant pourra exercer son droit de rétractation quant à l'achat réalisé. Dans ce cas, le participant ayant retourné le T-shirt numéroté sera exclu du jeu-concours. Le T-shirt numéroté sera remis en stock et pourra être attribué à un nouveau participant.

Lors de l'achat, il sera demandé au participant de renseigner certaines données personnelles (nom, prénom, adresse mail et postale, numéro de téléphone...) dans un but d'identification du participant, de communication et d'attribution du lot en cas de victoire.

Les frais de participations correspondent au prix du T-shirt ainsi que des frais de livraison.

Par ailleurs, tout participant s'engage à accepter et respecter le présent règlement.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent règlement.

L'organisateur se réserve par conséquent le droit de procéder à toutes vérifications qu'il jugera utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse de chaque Participant. A cet égard, toute indication portée qui serait incomplète, erronée, falsifiée ou qui ne permettrait pas d'identifier un Participant ou ses coordonnées entraînera l'annulation de la participation en cause.

En cas d'exclusion d'un participant, celui-ci se trouvera déchu de l'ensemble de ses droits au titre du présent Règlement et notamment ceux liés à l'obtention des dotations mises en jeu.

4. Désignation des gagnants

a. Modalités de tirage au sort

Le numéro gagnant sera désigné par tirage au sort réalisé sous le contrôle d'un Commissaire de justice.

Le présent jeu-concours a été déposé auprès de l'étude ACTE & OSE HUISSIERS, domiciliée au 184 rue du vieux Château 62220 CARVIN.

b. Modalités de notification du gagnant

Le participant gagnant sera informé de sa victoire via l'adresse mail et le numéro de téléphone indiqués lors du remplissage du formulaire d'envoi de la commande de T-shirts.

Le gagnant devra accuser bonne réception de l'information et indiquer à l'organisateur l'adresse postale de réception du lot.

Le simple fait de ne pas répondre dans le délai, ou de ne pas communiquer les informations demandées à la société organisatrice, vaut renonciation à la dotation.

A défaut de réponse sous 15 jours, un nouveau tirage au sort sous contrôle d'huissier aura lieu.

5. Publication des résultats

Le tirage au sort aura lieu le 1^{er} juillet 2024 à 18h00 depuis l'étude ACTE & OSE HUISSIERS, retranscrit en direct via sur les réseaux sociaux de la marque HOMME ET GARS, et à l'écrit sur ces mêmes supports.

L'organisateur se réserve le droit de clore le jeu-concours et de procéder au tirage au sort avant la date annoncée ci-dessus dans le cas où l'intégralité des T-shirts serait vendue avant l'échéance du 30 juin 2024.

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, ou écourter le jeu à tout moment en cas de force majeure, sans qu'il ne puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Le règlement modifié par avenant sera, le cas échéant, déposé auprès de l'étude ACTE & OSE HUISSIERS.

6. Données personnelles

En respect avec la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, et avec le Règlement Général sur la Protection des Données dont l'application est entrée en vigueur le 25 mai 2018, des données à

caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué. Les données personnelles collectées seront utilisées uniquement pour l'organisation du Jeu. Elles seront immédiatement supprimées une fois le jeu arrivé à terme. Ces données pourront être traitées par les personnes suivantes :

7. L'hébergeur du site internet
8. L'organisateur
9. Le Commissaire de justice

Ce délai pourra être supérieur en cas de risque contentieux afin d'assurer la défense des intérêts de l'organisateur. Les participants peuvent retirer leur consentement à tout moment.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre Politique de Confidentialité.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles en contactant l'organisateur via les adresses suivantes :

Adresse postale : 261 rue Camille Desmoulins 59185 PROVIN
Adresse mail : hommeetgars1@gmail.com

Si le participant, après avoir contacté la Société, estime que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

7. Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu-concours, y compris le présent règlement, sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs présents au sein du jeu-concours sont la propriété exclusive de l'organisateur. Leur reproduction ou exploitation non autorisée est interdite et passible de sanctions pénales.

8. Responsabilité et force majeure

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté, et aucun recours ne pourra être intenté à son encontre.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable des dommages de quelque nature que ce soit, ayant pour origine un cas de force majeure ainsi que tout autre événement considéré par l'organisateur comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues.

L'organisateur se réserve la possibilité et ne saurait être tenu pour responsable, en cas de force majeure ou cas fortuit ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté, d'annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du Jeu.

L'organisateur n'encourra aucune responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu à l'occasion de l'utilisation et/ ou de la jouissance de la dotation gagnée et se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte, mensongère ou fraudée.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des retards, pertes, vols, dégradation lors du transport en charge de la délivrance du lot.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

9. Loi applicable

Le présent jeu-concours est soumis à la loi française.

Dans le cas où un litige en lien avec le présent jeu-concours naitrait, les parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à rechercher une solution amiable en contactant l'organisateur par voie postale ou par mail, aux adresses suivantes :

Adresse postale : 261 rue Camille Desmoulins 59185 PROVIN

Adresse mail : hommeetgars1@gmail.com

A défaut d'accord amiable entre les parties, le litige sera soumis aux tribunaux français compétents.